



DANS CETTE ÉDITION

Actualité...

Conseil des Rivages français d'Amérique, Comité Consultatif de la Réserve Naturelle, Comité IFRECOR etc **pg 2**

Faune/Flore, Géologie...

Inventaire des chiroptères de Saint Barthélemy, La mygale du banc d'Anguilla, etc **pg 9**

Communication et Sensibilisation...

Les bons gestes de la Biodiversité dans l'Agenda scolaire etc **pg 12**

Brèves...

Arrivée d'Emilie dans l'équipe, Appel à bénévolat pour la plantation **pg 15**

Contact...

Pour nous joindre **pg 16**

La NEWSletter de l'Agence Territoriale de l'Environnement de St Barthélemy

En ce début d'année 2025 toute l'équipe de l'ATE vous présente ses meilleurs vœux. L'année 2024 s'est conclue sur un épisode de blanchiment corallien sans précédent qui risque de considérablement impacter l'écosystème le plus riche que nous abritons. Souhaitons avant tout une année plus fraîche que les précédentes, sans événement cyclonique majeur, pour permettre aux différents récifs coralliens touchés sur la planète se régénérer au mieux.

C'est plein d'espoir que nous commençons cette nouvelle année, où au niveau local comme au niveau mondial, les actions à mener restent nombreuses et urgentes pour contenir le changement climatique et l'érosion de la biodiversité mondiale.

Le Directeur
S.GREAU

Le Conseil des Rivages Français d'Amérique

Le 16 octobre dernier, l'Agence Territoriale de l'Environnement accueillait sur l'île de Saint Barthélemy les élus désignés par les Collectivités territoriales des Antilles (Martinique, Guadeloupe, Saint-Martin, Saint Barthélemy) et de la Guyane dans le cadre du Conseil des Rivages Français d'Amérique (CRFA).

Organisé chaque année par le Conservatoire du Littoral, il s'est tenu cette année du 15 au 17 octobre entre les îles de Saint Martin et Saint Barthélemy.

Le 16 octobre était une journée dédiée à Saint Barthélemy où la délégation du CRFA a pu (re)découvrir le Fort Carl, seul espace qui appartient au Conservatoire du Littoral sur l'île. Ce lieu étant également une Aire Terrestre Educative, ce fut l'occasion de découvrir les dispositifs pédagogiques mis en place (notamment un hôtel à insectes) sur le site. Les élèves délégués sont ensuite



venus à l'Agence présenter les différents exposés, animations, jeux qu'ils ont créé dans le cadre de ce projet. S'en est suivi un tour de l'île ciblé afin d'évoquer les différents enjeux, problématiques et travaux réalisés par l'ATE : les étangs avec la restauration de l'étang de Saint Jean et l'étang de Saline qui nécessite une reconnexion à la mer. Le dernier arrêt s'est fait au point de vue de Colombier

pour évoquer la présence en fort nombre des cabris et des méthodes de capture mises en place pour en contrôler la population. La baie de Colombier a aussi permis d'évoquer l'espace de la réserve naturelle marine et sa réglementation, notamment la dernière évolution en date qui est l'interdiction des navires de plus de 25m dans les baies de Colombier et Fourchue.

Comité Consultatif de la Réserve

Un comité consultatif de la réserve naturelle marine s'est tenu le 11 octobre à la Collectivité de Saint Barthélemy. Ce comité permet aux élus et aux membres du comité de se réunir pour évoquer les points d'actualité de la réserve naturelle, de choisir les orientations des différentes évolutions de la réglementation proposées par le directeur de l'ATE et de discuter des éventuelles problématiques liées au fonctionnement de la réserve naturelle à l'échelle de l'île.

Ainsi, étaient présents les élus locaux : M. le Préfet délégué de St Martin et St Barthélemy, **Vincent Berton** et Mr le Président du Conseil territorial de St Barthélemy, **Xavier Lédee** et Mme la Présidente de la commission

environnement, **Marie-Angèle Aubin**, M. **David Blanchard** et M. **Rudi Laplace**.

Des représentants de la direction de la mer, de jeunesse et sport, du Conservatoire du littoral, des plongeurs professionnels et de loisirs, des activités professionnelles de la plaisance à voiles et à moteur, du comité territorial des pêches, du comité territorial du tourisme, de la chambre économique multi-professionnelle et du CSCE, de l'expertise en écologie marine et de la gestion de



la réserve naturelle de St Martin étaient également présents.

A l'ordre du jour, plusieurs sujets ont été présentés et débattus.

En premier lieu ont été évoqués les travaux et aménagements réalisés en réserve naturelle, notamment sur le chenal et le canal du lagon de Grand Cul-de-sac ainsi que l'installation d'une caméra radar pour contrôler la vitesse des engins à moteur et à voile en sortie de lagon.

Ensuite, le débat a porté sur les incidences des dernières évolutions réglementaires : la réduction de la durée autorisée et de la taille des navires au mouillage dans les baies de Colombier et Fourchue, la réduction du nombre et de la taille des navires au mouillage de Grand Cul-de-sac et la pêche au lagon.

Puis **Sébastien Gréaux** a présenté un projet de réaménagement des emplacements des mouillages qui vont être prévus au lagon de Grand Cul-de-sac d'une part et la mise en place de mouillages connectés à Colombier d'autre part.

Surface d'herbiers protégée après repositionnement des mouillages

(9,13 Hectares)



- Mouillages de plaisance repositionnés
- Nouvelles zones interdites à l'ancre
- Herbiers de phanérogames
- Herbiers protégés des ancrages



Bouées connectées envisagées pour Colombier

Un tour d'horizon des actions de police menées a eu lieu, comprenant le contrôle des navires aux mouillages, la pêche en réserve naturelle, les autorisations d'activités commerciales en réserve.

Enfin, des propositions de réajustements réglementaires ont été émises et soumises au vote des membres du comité.

Les propositions qui ont été adoptées sont les suivantes:

1. Harmoniser le système de redevance pour les associations de plongées qui utilisent les infrastructures de la réserve afin d'assurer une équité entre les différents utilisateurs.

2. L'encadrement de la plongée sous marine : tout encadrant doit détenir un diplôme de plongée certifiée par l'Etat français, conformément au code du sport français.

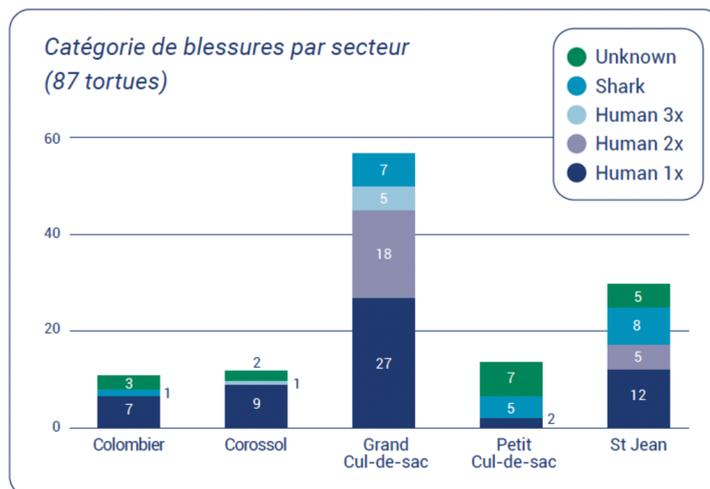
3. Définir un cadre concernant la présence de viviers dans le lagon de Grand cul-de-sac : seuls les pêcheurs professionnels sont autorisés à en avoir à raison d'un seul par pêcheur. L'emplacement et la taille des viviers restent à définir.

4. Préciser dans la réglementation que les catamarans doivent obligatoirement être amarrés à l'aide de deux amarres sur les bouées de la réserve, afin d'éviter une détérioration trop rapide du matériel.

5. Etendre l'interdiction d'utiliser le foil dans la réserve à toutes les planches et engins susceptibles d'en utiliser un.

Le compte rendu intégral de ce comité et des décisions qui ont été prises sera prochainement mis en ligne sur notre site internet.

Exemples de blessures liées à la vitesse des navires chez les tortues marines



La vitesse excessive de certains navires et l'utilisation des foils sont les causes majeures des accidents de tortues marines.

Comités IFRECOR national et local

A)

Comité local IFRECOR

Le Comité local de l'initiative française pour les récifs coralliens (IFRECOR) s'est tenu le 11 octobre 2024 au sein de la Collectivité de Saint Barthélemy. Ce comité, créé en 2018, a pour objectif de définir les actions prioritaires à mener sur le territoire afin d'améliorer la protection des récifs coralliens et des écosystèmes associés (comme les herbiers marins et les mangroves). Il s'agit d'élaborer des initiatives locales en tenant compte des particularités et enjeux spécifiques de notre territoire.

Ainsi, les élus locaux étaient présents : M. le Préfet délégué de St Martin et St Barthélemy, **Vincent Berton**, La représentante de l'état à Saint Barthélemy, Mme **Aliénor Barbe Guillaume**, M. le Président du Conseil territorial de St Barthélemy, **Xavier Lédee** et Mme la Présidente de la commission environnement, **Marie-Angèle Aubin** et M. **Rudi Laplace**.

De même que les représentants du conseil de d'administration de l'agence territoriale de l'environnement, de l'agence française pour la biodiversité, du conservatoire du littoral, des plongeurs professionnels et de loisir, du service territorial des affaires maritimes, de l'expertise en écologie marine, de la réserve naturelle de Saint Martin, de l'association INE.

Lors de ce comité plusieurs sujets ont pu être abordés. Premièrement un rappel du plan d'action validé et son état d'avancement a été fait. Ce plan est construit en trois axes.

Le premier est d'éviter et réduire les pollutions et dégradations, le second de renforcer la communication pour une meilleure gestion et le dernier de surveiller l'évolution de l'état de santé des écosystèmes et mettre en place les mesures adaptées.

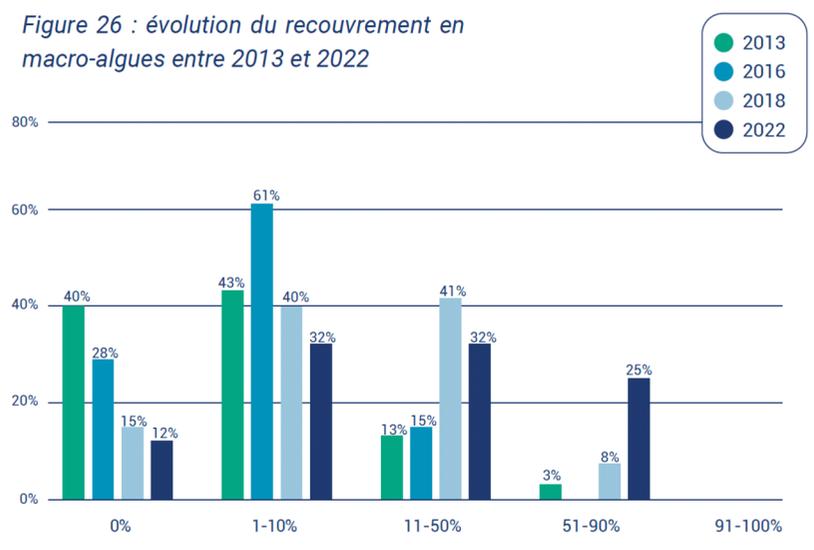
Deuxièmement, un état des lieux a été fait des actions menées comme le suivi de la STEP de Gustavia, la cartographie des biocénoses, l'évaluation de santé des récifs frangeants, la photogrammétrie de la

barrière de Grand Cul-de-sac. Puis un exposé des actions menées par l'association Island Nature Experiences : la restauration corallienne avec les biorocks à Saint Jean et la lutte contre la divagation des chèvres.

Enfin, la séance s'est terminée par une demande de financement pour IFRECOR 2024.

Le compte rendu intégral de ce comité et des décisions qui ont été prises sera mis en ligne prochainement sur notre site internet.

Figure 26 : évolution du recouvrement en macro-algues entre 2013 et 2022



Grand Cul-de-sac



Mai 2019



Mai 2024

Autre exemple à Gouverneur avec seulement 5 mois d'écart



Juin 2020



Nov. 2020

Illustration des travaux menés par l'association INE sur la capture de cabris. L'érosion des sols entraîne une dégradation des herbiers et des récifs. La lutte contre les chèvres divagantes est une action soutenue par le comité local.

B)

Comité national IFRECOR

Fin novembre les membres du comité national IFRECOR se sont réunis à Paris.

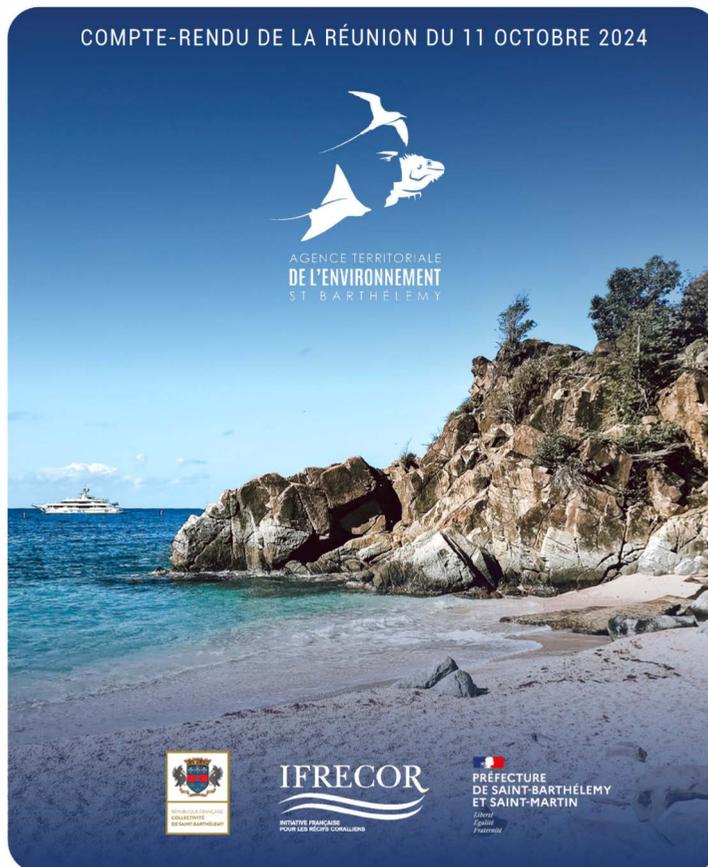
L'ATE, représentant le comité local de SAINT-BARTHELEMY y était présente en la personne de son Directeur.

Au total, plus d'une cinquantaine de membres du comité national ont participé à ces 3 jours d'échanges avec pour programme :

- Présentation des grands chantiers nationaux concernant les récifs coralliens : l'adoption de la Stratégie nationale biodiversité, la préparation de la contribution au plan national d'adaptation au changement climatique.
- Point sur la mise en œuvre du 5ème programme national d'action de l'Ifrecor (2022-2026)
- Présentation des actions relatives aux récifs coralliens, herbiers et mangroves dans les territoires d'outre-mer.
- Avancer sur la production du prochain rapport sur l'état de santé des récifs coralliens en 2025 (à paraître en 2026).

Cette réunion du Comité national aura également permis de valider la composition du bureau de l'Ifrecor. Le premier bureau

COMITÉ LOCAL DE L'INITIATIVE FRANÇAISE POUR LES RÉCIFS CORALIENS



du Comité national de l'Ifrecor sera ainsi composé des représentants de Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, et Saint-Barthélemy qui siègeront pour deux ans aux côtés des ministères chargés de l'environnement, des outre-mer, et de la mer.

Au cours de cette réunion, les actions mises en place par le comité local ont été présentées avec un focus particulier sur la

cartographie des biocénoses marines qui va se poursuivre en 2025 pour les fonds entre 18 et 30 mètres.

L'ensemble des présentations ainsi que le dossier des participants sont disponibles sur le site internet de l'ifrecor.



La pépinière, les améliorations

Depuis un an, l'ATE avec l'aide de l'association Island Nature Experiences Saint Barth (INE) ont réaménagé la pépinière de l'ATE. Des bâches ont été étendues sous les pots pour créer des zones distinctes et éviter l'étalement des racines. Des tris spéciaux ont été réalisés pour correspondre au mieux aux besoins des espèces: espèces protégées, littorales, cactus, amarres et gaiacs, gros individus.... L'ATE a fait don à l'EHPAD et à l'hôpital des espèces exotiques pour leur jardin intérieur pour pouvoir dédier la pépinière uniquement la production d'espèces indigènes (présentes naturellement sur l'île). Le compost, qui avait malheureusement été détruit, a été recréé. Certains quenettiers ont été coupés pour permettre l'entrée de lumière dans certains espaces de la pépinière. Des petites astuces comme l'arbre à outils et le tamis à compost ont été mises en place pour faciliter la main d'oeuvre.

Pleins de nouvelles espèces ont été reproduites cette année qui n'attendent qu'à être plantées dans la nature lors de futures missions de plantation.

En cette fin d'année 2024, c'est 91 espèces végétales qui sont présentes dont 20 sont des espèces protégées, plus de 1100 individus y sont chouchoutés toutes les semaines.

Certains de ces plants ont d'ailleurs été mis en terre à Lurin, dans le virage qui a nécessité la construction de deux murs de soutènement et également à la Tourmente, suite aux travaux de création du point de vue sur l'aéroport. Ces plantations assurent une couverture végétale rapide et une pérennisation des espèces indigènes qui étaient sur site avant les travaux.



Gaiacs de la pépinière

Tamis à compost et compost

Des casques de réalité virtuelle à l'aéroport

Afin de sensibiliser le grand public sur la beauté et la fragilité de nos fonds marins, 3 casques à réalité virtuelle viennent d'être installés dans la salle d'embarquement de l'aéroport de Saint Barthélemy par l'Agence territoriale de l'Environnement.

L'ATE propose ainsi aux usagers d'attendre leur vol tout en découvrant les fonds marins de l'île, en plongeant autour d'une épave, en évoluant dans le récif corallien, dans un banc de caillou ou entouré de tortues marines.

La mise en place de ces casques entre

dans le plan d'action local d'IFRECOR pour la préservation de nos coraux. En effet, une urne est a été installée pour que chacun puisse participer à la protection de nos coraux et des écosystèmes qui y sont liés (herbiers marins et mangrove notamment).

Nous tenons à remercier la direction de l'aéroport qui a accepté cette proposition.

Enfin, l'ATE adresse un grand merci à l'Initiative Française pour les Récifs Coralliens, IFRECOR, d'avoir financé l'achat de cette borne et la réalisation de ces vidéos.



A vol d'oiseau

La semaine du 14 octobre, l'Agence Territoriale de l'Environnement a été ravie d'accueillir les musiciens de la chapelle harmonique de Paris ainsi que le président de la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO), **Allain Bougrain-Dubourg** dans le cadre du programme "A Vol d'oiseau". Ce programme, conçu dans le but de mettre la musique au service du vivant a pu profiter aux scolaires et au grand public de l'île. En effet, plusieurs classes ont pu bénéficier d'une intervention d'un des musiciens et d'une présentation des imitations des chants d'oiseaux au sein de la musique classique. Intervention qui a été complétée par l'ATE pour faire le lien avec nos oiseaux locaux et les bons gestes à adopter pour les préserver.

Le mercredi 16 octobre, s'est tenu au sein de l'église Anglicane de Gustavia un concert-lecture suivi d'une conférence-débat, animé par **Allain Bougrain-Dubourg**.

La Chapelle Harmonique
& Allain Bougrain Dubourg

MERCREDI 16 OCTOBRE 2024

PRÉSENTATION
DES INSTRUMENTS BAROQUES 17h00

Viole de gambe, violon baroque, flûte, clavecin et chant. Explications des techniques de jeu et espace discussion et échange avec les musiciens

CONCERT/DÉBAT 18h00

Concert-lecture suivi d'une conférence-débat avec les associations environnementales

« À VOL D'OISEAU »

Église anglicane de Gustavia

Événement gratuit

Logo of the Municipality of Saint-Barthélemy, the Agence Territoriale de l'Environnement, the Prefecture of Saint-Barthélemy and Saint-Pierre, the Anglican Church of Gustavia, and the LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux).

Un blanchissement inquiétant de notre barrière récifale du lagon

Comme la plupart des coraux qui entourent l'île, la barrière de corail qui protège le lagon de Grand Cul-de-sac a subi un blanchissement de grande ampleur en octobre dernier. Une nouvelle inquiétante pour l'avenir de nos coraux, notamment au sujet de cette barrière qui jusque là avait montré sa résistance face aux vagues de chaleur des années précédentes.

En effet, le changement climatique mondial qui entraîne dans les eaux des Caraïbes un réchauffement significatif s'est encore illustré en cette fin d'été 2024, malgré un temps pluvieux en juillet et août sur l'île.

Cette température anormalement élevée a entraîné, en plus d'un blanchissement à grande échelle et très rapide, une prolifération exponentielle des microalgues dans les étangs et les baies peu profondes.

Ce phénomène impacte hélas toute la Caraïbe, de nos voisins les plus proches à Saint-Martin jusqu'aux Grandes Antilles.

Un corail blanc n'est pas forcément mort, il peut retrouver sa couleur et continuer à vivre si la température de l'eau redescend rapidement permettant la reprise de la symbiose entre les polypes et les microalgues (Zooxanthelles). Un diagnostic sera réalisé dans quelques mois pour définir la proportion de coraux qui auront survécu à ce nouvel épisode de blanchissement. Nous espérons que le résultat de cette étude sera positif...



Photographie de la barrière du lagon prise en octobre 2024



Corail de la barrière de corail mort et recouvert d'algues

Inventaire des chiroptères de Saint Barthélemy

L'an dernier, Baptiste Angin de la société Ardops Environnement qui étudie la faune des Antilles depuis 15 ans, est venu sur l'île pour effectuer un inventaire des chiroptères, c'est-à-dire des chauves-souris de Saint Barthélemy.

Chiroptère est un mot qui vient du grec "chiro" (main) et "ptera" (aile) et signifie "qui vole avec les mains". Il fait référence à la morphologie des chauves-souris dont l'aile est formée par quatre doigts hypertrophiés et reliés par une membrane de peau souple et élastique.

Suite à son intervention, nous pouvons aujourd'hui affirmer que 5 espèces de chauves-souris vivent sur l'île de Saint Barthélemy.

Les chauves souris *Molossus molossus* et *Tadarida brasiliensis* sont des insectivores. *Molossus molossus*, de son nom créole "Sôritt chaude", pèse environ 13 grammes et a une envergure de 250 mm. Elle est présente depuis l'Amérique du Sud jusqu'au Mexique en incluant les Caraïbes. Il s'agit de l'espèce la plus commune sur l'île.



Molossus Molossus

Tadarida brasiliensis, appelée en français Tadaride du Brésil est originaire des Amériques et des Antilles. Son envergure est de 280mm. Endurante est rapide, elle peut parcourir plus de 50km en une nuit pour chasser et réaliser des pointes de vitesses à 100km/h.



Tadarida brasiliensis

Les trois autres font partie de la famille des phyllostomidae et ont une feuille nasale- un nez en forme de feuille- qui leur permet de détecter le pollen et le nectar : *Brachyphylla cavernarum*, *Artibeus jamaicensis* et *Monophyllus plethodon*.

Brachyphylla cavernarum est la plus grosse chauve-souris de l'île, elle pèse 50 grammes environ pour une envergure de 450 à 500 mm. Indigène de Porto Rico, Îles Vierges, Petites Antilles, elle est omnivore : elle se nourrit de fruits, de pollen, de nectar et d'insectes.



Brachyphylla cavernarum

Artibeus jamaicensis est la deuxième plus grande chauve-souris de l'île, elle pèse environ 45g et son envergure est de 450mm. Son régime est omnivore avec une préférence pour les fruits.

Monophyllus plethodon est une espèce endémique des Petites Antilles, ce qui signifie qu'elle n'est présente que sur ces



Artibeus jamaicensis

îles dans le monde. Plus petite, elle pèse 15gr environ et se nourrit essentiellement de necture et pollen qu'elle récupère dans les fleurs avec son museau et sa langue allongés. Elle a un rôle important de pollinisateur. Il s'agit malheureusement de l'espèce la plus menacée de l'île.

Les chauve-souris sont les derniers mammifères indigènes, c'est-à-dire présents naturellement sur l'île. Fragiles et toutes protégées, elles sont pourtant en voie de disparition. Cette disparition est due à une fragilisation de leur habitat, par l'urbanisation d'une part et la fréquentation toujours en hausse des grottes de l'île.

Le but de cette étude était d'une part d'établir les différentes chauves-souris présentes sur l'île pour ensuite définir des actions pour assurer la conservation des ces espèces.



Monophyllus plethodon

La mygale du banc d'Anguilla

La mygale de St Barth a enfin un nom ! Bien connue sur l'île, la mygale que l'on trouve à St Barth avait jusqu'à présent un statut incertain. Une publication récente vient de confirmer et rétablir son nom d'origine, attribué en 1894, mais qui avait entre temps été rétrogradé comme synonyme d'une espèce présente à Antigua.

Voici donc la Mygale du Banc d'Anguilla (*Cyrtopholis antillana*), une espèce subendémique de St Barth (qui est présente uniquement sur le Banc d'Anguilla à savoir Saint Barthélemy, Saint Martin et Anguilla).

Son corps mesure 50 mm, elle se nourrit principalement d'insectes, qu'elle attrape lorsqu'ils passent près de son terrier. Cette espèce n'est pas agressive et son venin n'est pas réputé être dangereux pour l'homme. Si vous en croisez une chez vous, ne la tuez pas et remettez-la dans la nature.

Pour en savoir plus, rdv sur la publication scientifique.



Partenariat avec Saint Martin pour la photo identification

L'ATE s'est rendue à Saint-Martin pour partager son expertise en photo-identification des tortues marines avec les collègues de la réserve naturelle de Saint-Martin. Cette visite a permis de mettre immédiatement en pratique les connaissances sur le terrain et de saisir les profils des tortues dans TORSOOI, un logiciel dédié qui facilite le rapprochement des profils. Saint-Martin

Partenariat avec Anguilla

Des agents de l'ATE se sont rendus à Anguilla en novembre dernier pour participer à des échanges de savoirs et à des missions de terrain en collaboration avec l'Anguilla National Trust Anguilla National Trust.

Concernant la flore, les agents ont effectué une cartographie, la création d'un herbier numérique pour les plantes de Dog Island, et localisé les habitats des espèces endémiques. Les agents des différentes îles ont aussi pu partager des méthodes de germination d'espèces difficiles à multiplier.

Au sujet de la faune, les efforts ont principalement ciblés la couleuvre *Alsophis rijgersmaei*, une espèce de couleuvre que seules Anguilla et St Barth abritent encore. Des captures ont été effectuées dans des zones où l'espèce est encore relativement commune, afin de les relocaliser dans un enclos physiquement et légalement protégé.



bénéficie désormais d'un accès à plus de 400 profils déjà enregistrés à Saint-Barthélemy, dans l'espoir de reconnaître certaines tortues et de confirmer leurs déplacements entre les deux îles. De son côté, Saint-Barthélemy pourra également consulter la base de données des profils de Saint-Martin, renforçant ainsi la collaboration entre les deux territoires.

L'objectif est d'établir une population reproductrice pérenne de cette espèce, classée En Danger (EN) sur la liste rouge de l'UICN. Les agents de l'ATE ont

ainsi bénéficié d'une formation pour le marquage de cette espèce sensible, avec pour but d'étendre un suivi similaire à St Barth.

Anguilla et St Barth font partie du même plateau insulaire et partagent de nombreuses espèces.

Cependant, leurs différences géologiques entraînent la présence de plusieurs espèces spécifiques et des variations au sein des espèces communes. Il est crucial de bien comprendre chaque étape de leur cycle de vie pour garantir leur conservation à long terme.

L'Agence Territoriale de l'Environnement adresse tous ses remerciements à Anguilla National Trust pour ce partenariat.



Le suivi des tortues vertes en alimentation par photo-identification en quelques chiffres



Photo-identification des tortues vertes (*Chelonia mydas*) de St Barthélemy 2020 - 2024

Nombre de prospections :
154

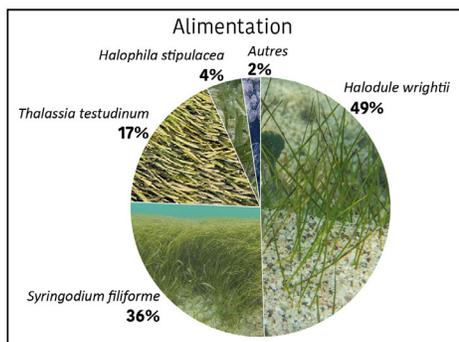


Heures cumulés :
1540 heures de phases terrains et d'analyses (cumulées)



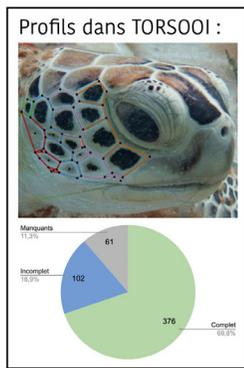
Nombre de tortues dans la base
539

Nombre de photos références :
10 093 photos



Critères complexes :
81 critères anatomiques créés pour les différencier, en plus des profils

Nombre de tortues blessées :
207 (36% des tortues)



Fibropapillomatose
16 (3% des tortues)



Les bons gestes de la biodiversité dans l'agenda scolaire

Cette année l'ATE s'est invitée dans les agendas des écoles de Sainte Marie à Colombiers et Saint Joseph à Lorient.

Quelques pages y ont été ajoutées pour apporter aux élèves des connaissances supplémentaires sur notre biodiversité et les bons gestes à adopter au quotidien pour la préserver.

Un projet qui, nous le souhaitons, permettra aux petits et aux grands d'en savoir plus sur la faune et la flore qui les entourent pour en prendre soin au mieux mais aussi pour promouvoir certains bons gestes du quotidien concernant la consommation électrique, la consommation de l'eau et le tri sélectif. Il s'agit également d'un support pédagogique supplémentaire

utilisé lors des interventions de l'ATE en milieu scolaire.

Merci aux établissements qui ont accepté ce partenariat ! Des discussions sont en cours pour élargir le projet aux autres établissements, à savoir l'école primaire publique de Gustavia et le collège Mireille Choisy.

AGENCE TERRITORIALE DE L'ENVIRONNEMENT

L'Agence Territoriale de l'Environnement protège et préserve les espèces animales et végétales de Saint Barthélemy sur la terre et dans la mer.

Suis notre iguane local pour découvrir quel comportement adopter pour être toi aussi le gardien de notre biodiversité !

Les zones colorées sont protégées. Les zones jaunes, rouges et vertes font partie de la **Réserve Naturelle Marine**. Les activités en mer y sont réglementées.

PERMIS DE PÊCHE À ST BARTH
Le permis pêche est **obligatoire**, (sauf pour la pêche à la ligne depuis la rive) gratuit, délivré par l'ATE. Il faut avoir 16 ans minimum.

L'ATE est située au Fort Gustaf III, sous le phare de Gustavia
N° d'urgence : 06.90.31.70.73 (24h/24 - 7j/7)
N° accueil : 05.90.27.88.18 (Lundi au vendredi 8h-12h)
contact@agencedelenvironnement.fr

AGENCE TERRITORIALE DE L'ENVIRONNEMENT

Tortues marines

Trois espèces de tortues marines viennent pondre sur les plages de Saint Barth. Les femelles et les bébés peuvent rencontrer de nombreux obstacles et prédateurs sur la plage. A nous d'agir pour les préserver !

SUR LA PLAGE :

ESPECES PROTEGEE

EN CAS DE PONTE OU NAISSANCE DE TORTUE, ÉTEINS LES LUMIÈRES ET APPELLE L'ATE (06.90.31.70.73)

CE SYMBOLE INDIQUE UN NID DE TORTUE, NE MARCHÉ PAS DESSUS

NE MARCHÉ PAS SUR LA VÉGÉTATION DE LA PLAGE, LES TORTUES Y PONDENT

Quelques gestes simples permettent de garder nos plages accueillantes pour nos tortues marines. Il est interdit de toucher ou perturber une tortue marine sous l'eau ou sur la plage, cet animal est **protégé** !

SOUS L'EAU :

TOUJOURS GARDER UNE DISTANCE DE 2 MÈTRES MINIMUM.

NE PAS PIÉTINER L'HERBIER MARIN

NE PAS TOUCHER UNE TORTUE. Tu peux lui transmettre des maladies.

NE JAMAIS ÊTRE AU DESSUS D'UNE TORTUE OU LA POURSUIVRE

Jamais au-dessus d'une tortue

AGENCE TERRITORIALE DE L'ENVIRONNEMENT

Au bord de l'eau

Les requins femelles viennent mettre bas dans des eaux peu profondes. Les bébés requins sont donc souvent présents au bord de l'eau pour se protéger des prédateurs. Pour les préserver, il est interdit de les perturber ou de les poursuivre: cela pousse le bébé requin à s'aventurer dans des zones plus profondes, où les prédateurs sont plus présents.

ESPECES PROTEGEE

NE PAS NOURRIR

NE PAS TOUCHER

NE PAS POURSUIVRE

Les trésors de la plage restent sur la plage!

ESPECES PROTEGEE

Coquillages, étoiles de mer sèches, tests (squelette) d'oursins, sable, galets... la plage et la mer regorgent de trésors. Les ramasser n'est plus autorisé car ils sont très utiles pour l'éco-système marin, même si ils sont morts ou que les coquilles sont vides. Voici les règles à suivre:

PHOTOS SOUS L'EAU UNIQUEMENT

NE PAS SORTIR DE L'EAU

NE PAS COLLECTER, MÊME VIDES OU MORTS

Le lambi est un mollusque très apprécié dans les plats antillais. Aujourd'hui, seuls les **pêcheurs professionnels** ont le droit de le pêcher. Comme tous les autres coquillages, le lambi respire sous l'eau uniquement. **Il ne faut pas le sortir de l'eau, même quelques instants.**

AGENCE TERRITORIALE DE L'ENVIRONNEMENT

À LA PLAGE

À la plage aussi, certains gestes doivent être suivis pour respecter la biodiversité (les animaux et les plantes).

ESPECES PROTEGEE

Les animaux ont le droit d'être tranquilles dans leur environnement. La lumière trop vive la nuit, le bruit, la musique forte et le feu directement sur le sol sont à éviter.

Pour te protéger du soleil, il vaut mieux utiliser un **lycra** et un **chapeau**. Limite l'usage de la crème solaire et utilise une crème solaire qui ne **détruit** pas le corail.

Les plantes de bord de mer sont essentielles pour protéger nos nids de tortues, nourrir des espèces et garder nos dunes solides. Les abîmer, les piétiner ou les arracher n'est pas autorisé.

Vaccinés ou non, petit ou grand, les chiens sont **interdits sur toutes les plages, sans exception!** Ils peuvent déranger la biodiversité et transmettre des bactéries et des parasites sur la plage.

Jette toujours tes déchets dans les **poubelles de plage** et n'oublie pas tes affaires en partant. Sinon ils deviendront, eux aussi, des déchets.

AGENCE TERRITORIALE DE L'ENVIRONNEMENT

Reptiles

Tous les reptiles originaires des Petites Antilles sont **protégés**. Apprends à faire attention à nos lézards, notre iguane et notre couleuvre !

L'iguane local est aujourd'hui en voie d'**extinction**. Nous avons la chance d'en avoir encore à St Barthélemy. L'iguane n'est **pas dangereux**. Pour profiter de sa présence sans le perturber, il faut respecter les consignes suivantes :

ESPECES PROTEGEE

NE PAS NOURRIR

NE PAS TOUCHER

Notre couleuvre locale est le seul serpent originaire de l'île. En voie de **disparition**: elle vit uniquement à St Barth et Anguilla et nulle part ailleurs dans le monde. N'aie pas peur: elle n'a **pas de venin** et n'est pas agressive. Si tu la croises sur l'île, envoie nous une **photo**.

ATTENTION !
Regarde bien la **joue** et la **queue** de l'iguane ci-dessous.

Si tu en vois un, appelle tout de suite l'ATE au numéro d'urgence : 06.90.31.70.73

C'est un **iguane rayé** ! Il n'est pas originaire de chez nous, il est une menace pour notre iguane local.

Autres menaces pour nos reptiles :

AGENCE TERRITORIALE DE L'ENVIRONNEMENT

Faune sauvage

Sur l'île, beaucoup d'animaux vivent en liberté : tortues, oiseaux, iguanes, poules et cabris.

Les oiseaux et les reptiles dont l'iguane sont des animaux **sauvages** et doivent le rester. Pour cela, **ne les nourris pas**. Il faut qu'ils puissent chercher leur nourriture par eux-mêmes. De plus, la nourriture que nous leur donnons n'est souvent pas adaptée, elle peut les rendre malades et créer des carences.

NE PAS NOURRIR

FAUNE SAUVAGE EN DÉTRESSE
Le numéro d'urgence de l'ATE sert aussi pour la faune sauvage en détresse: les animaux sauvages originaires de l'île qui sont blessés.
Que faire si tu vois un oisillon tombé du nid?
Tu ne touches pas l'oiseau sauf en cas de danger.
Tu cherches son nid et tu demandes à appeler l'ATE.
06.90.31.70.73

Espèces exotiques

Les poules, les cabris et les tortues terrestres en liberté sont des **espèces exotiques**: elles ne sont pas originaires de chez nous. En trop grand nombre, si elles sont en liberté, elles peuvent devenir envahissantes et mettre à mal notre biodiversité en mangeant les plantes ou les animaux sauvages. **Ne les nourris pas** pour éviter qu'elles se reproduisent trop.

Si tu as des poules ou des cabris que tu nourris, tu en es responsable: ils doivent être sécurisés **dans un enclos** et ne pas être laissés en liberté.

NE PAS NOURRIR CES ANIMAUX EN LIBERTÉ

ANIMAUX DOMESTIQUES

Pour protéger mon chat : je le puce, je le stérilise, je le vaccine.



Tous les chats chassent, sans exception ! La nuit, pense à garder ton chat dans la maison, pour éviter qu'il ne chasse les lézards, les bébés iguanes ou les oiseaux. Donne des jeux à ton chat et joue avec lui 15 minutes par jour pour réduire son envie de chasser.

Aujourd'hui, un chat qui entre sur le territoire de Saint-Barthélemy doit obligatoirement être identifié (puce ou tatoué) et stérilisé.



Il est interdit de laisser son chien en liberté sans surveillance, cela s'appelle de la **divagation**. Tu es responsable de ton animal et de ses actes. Pour promener ton chien, pense à vérifier que l'endroit choisi est autorisé aux chiens et à utiliser une laisse. Les chiens sont interdits sur la plage, au phare de Gustavia et à l'étang de Saint-Jean.

Les nouveaux animaux de compagnie

Les perroquets, les reptiles, les poissons marins, les araignées, etc... doivent obligatoirement avoir une autorisation de la Collectivité de Saint-Barthélemy pour entrer sur le territoire.



Les chats errants

Il y a beaucoup de chats errants sur l'île. Pour limiter leur nombre, l'ATE propose des cages pour les attraper et les faire stériliser (les opérer pour qu'ils n'aient pas de bébés) gratuitement chez les vétérinaires de l'île. Cette opération est prise en charge par la Collectivité.



À LA MAISON

J'ÉCONOMISE L'EAU ET L'ÉNERGIE

Nous habitons sur une île, il faut faire attention à notre eau et notre électricité pour ne pas en être privé. Voici quelques gestes simples pour réduire la consommation et la facture :

- Prends une douche au lieu d'un bain
- Attends que le linge soit plein pour faire une lessive
- La climatisation est la principale consommation d'électricité (38%). La température idéale est entre 23° et 25°, pas plus froid ! Un seul degré en moins permet d'économiser 7% d'énergie. Pense à éteindre la climatisation lorsque tu pars à l'école.
- Le ventilateur consomme beaucoup moins d'énergie. Notamment les ventilateurs de plafond.
- Évite de laisser couler l'eau pendant la vaisselle ou lors du brosseage de dent.

JE GÈRE MES DÉCHETS

- LA COLLECTE SÉLECTIVE** : Dans un sac transparent je trie le verre alimentaire, les canettes et conserve que je dépose dans un point de collecte ou au site de propreté.
- MES ORDURES MÉNAGÈRES** : Mes ordures ménagères sont dans un sac noir que je dépose dans un point de collecte ou au site de propreté.
- ET POUR LE RESTE ?** : Canettes, piles, ampoules, objets, petits électroménagers, électroniques, etc... je les dépose directement au centre de tri !
- QUAND DÉPOSER LA COLLECTE SÉLECTIVE SELON MON QUARTIER ?** (Map of Saint-Barthélemy)
- OU ET QUAND DÉPOSER MES ORDURES ET MA COLLECTE SÉLECTIVE ?** : Je les dépose dans un point de collecte ou au site de propreté, entre 0h et 16h, non directement au site de propreté.
- COMBIEN ÇA COÛTE ?** : Le site est ouvert du lundi au vendredi de 08H00 à 18H00. Le samedi de 08H00 à 12H45. Fermé le dimanche & les jours fériés. GRATUIT POUR LES PARTICULIERS !

Les tortues marines expliquées aux CP

Dans le cadre du programme de sensibilisation de l'ATE envers les scolaires, tous les CP de l'île ont pu avoir un cours en classe sur les tortues marines. L'occasion de leur expliquer quelles sont les trois espèces qui viennent pondre sur nos plages (leur nom, taille, poids et alimentation). De leur en apprendre plus sur le cycle de vie d'une tortue marine, notamment sur le moment de la ponte d'une tortue et les menaces qui y sont liées.

sur la plage pour garantir aux tortues marines un lieu accueillant pour leurs nids. Ainsi, les chiens sont strictement interdits sur toutes les plages de l'île, les déchets et mégots doivent systématiquement être mis à la poubelle et il n'est pas autorisé de marcher sur la végétation de bord de mer.

Les élèves ont pu aussi apprendre à réagir correctement face à une tortue marine : en cas de ponte, de naissance ou de traces de tortues sur une plage, j'appelle immédiatement l'ATE au 0690 31 70 73. En présence d'une tortue marine : je me tiens éloigné, je ne la touche pas, j'éteins la lumière.

Des consignes que l'on retrouve également dans les agendas des écoles de Sainte Marie à Colombier et Saint Joseph à Lorient. En espérant qu'à travers cette activité, la jeune génération prenne conscience de la fragilité des espèces locales qui les entoure et l'intérêt d'adopter un comportement respectueux pour continuer à

UNE TORTUE MARINE SUR LA PLAGE : À NE PAS FAIRE



Une sortie à la plage a permis de passer de la théorie à la pratique en reconstituant les différentes étapes de la ponte d'une tortue et en y faisant participer activement les enfants. L'idée étant de faire comprendre réellement les difficultés d'une tortue marine à se déplacer sur le sable et l'effort fourni pendant la ponte pour la mère et les tortillons lors de la naissance.

avoir des pontes sur nos plages dans les années futures.

UNE TORTUE MARINE SUR LA PLAGE : LES BONS GESTES



Tout au long de cette démonstration, les enfants apprennent les consignes à appliquer au quotidien



EPI, les cabris expliqués aux collégiens

Dans le cadre des EPI, tous les 5ème se sont rendus à la chèvrerie de Vitet pour rencontrer les membres de l'association Island Nature Saint Barth Experiences et en savoir plus sur le métier d'éleveur de cabris.

Les élèves ont pu faire une visite active des différents enclos et un jeu de piste pour collecter les réponses d'un questionnaire.

L'occasion d'en apprendre plus sur le cabri :

Le cabri est originaire du Moyen Orient, il a été importé sur l'île au 17e siècle par l'homme et vit en moyenne 15 ans.



Il peut manger jusqu'à 10-15 kilos de végétaux par jour, qu'il digère grâce à ses 4 estomacs. La femelle peut produire 3L de lait par jour et peut faire jusqu'à 8 petits par an. Les pupilles des chèvres sont rectangulaires pour leur permettre d'avoir un champ de vision très large.

Les collégiens ont aussi appris la définition d'une "espèce exotique envahissante" dont le cabri fait partie : une espèce introduite par l'homme directement ou indirectement et qui menace les espèces locales.

L'occasion également de montrer aux jeunes l'impact des cabris sur la

végétation de l'île et les nombreuses conséquences sur la faune locale sur terre....et en mer !

Les espèces locales terrestres (insectes, oiseaux, reptiles) sont effectivement grandement impactées par le manque d'habitat et de nourriture dû à la disparition de la végétation.

Sans végétation, l'érosion des sols s'amplifie à chaque épisode pluvieux. Le risque d'éboulement grandit d'une part et un rejet de vase important en mer a lieu à chaque pluie d'autre part recouvrant les récifs coralliens et les herbiers marins. L'impact sur la

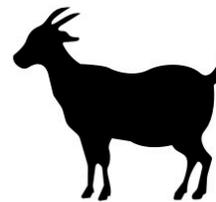
faune et la flore marine est considérable.

Enfin, les enfants ont appris que la possession de cabris n'est pas interdite dès lors qu'ils sont parqués pour leur sécurité et pour limiter leur impact sur la biodiversité.

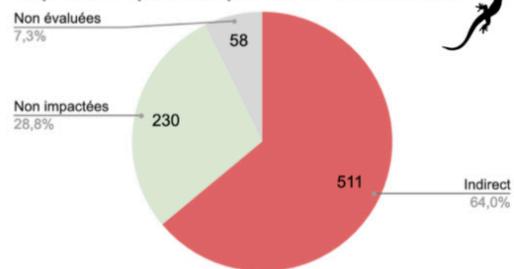
Si vous avez des cabris en liberté dans votre jardin, vous pouvez contacter l'ATE au 0590 27 88 18 ou par email : contact@agencedelenvironnement.fr



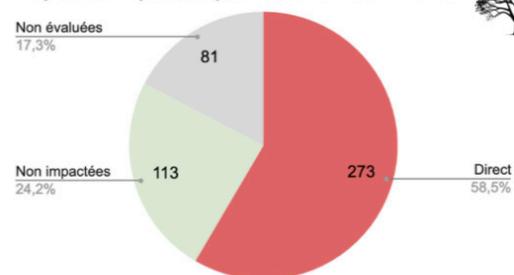
Une prise en charge administrative aura lieu avec l'ATE puis une mise en place de la capture dans le respect de l'animal se fera sur votre terrain.



Espèces impactées par les chèvres FAUNE



Espèces impactés par les chèvres FLORE



Arrivée d'Emilie dans l'équipe

En novembre dernier, l'Agence Territoriale de l'Environnement a été ravie qu'**Emilie** intègre son équipe. Emilie est présente toutes les matinées à l'accueil de 8h à 12h30 du lundi au vendredi pour vous accueillir et répondre à vos appels et tenir la boutique de l'Agence.

Bienvenue **Emilie** !



La devinette

➤ Mon 1^{er} est une espèce avec des piquants.

➤ Mon 2^{ème} est une longue chandelle de cire qu'on brûle dans les églises.

Mon tout est une plante qui vit dans les endroits secs.

Piper

Elève de CM2A en charge de l'Aire Terrestre éducative au Fort Carl, année 2023-24 à l'école primaire de Gustavia.

Solution : Cactus clerge



Participez à la préservation de l'île
et plantez !



AGENCE TERRITORIALE
DE L'ENVIRONNEMENT
ST BARTHÉLEMY

APPEL À BÉNÉVOLES

**Plantations sur l'île
de plantes issues de
la pépinière de
l'Agence Territoriale
de l'Environnement**

**Les vendredis matin du
13 décembre à fin février**

**Contactez-nous à
contact@agencedelenvironnement.fr**

Excellente année



Pour nous Joindre:

AGENCE TERRITORIALE DE L'ENVIRONNEMENT

BP 683 - Gustavia
97099 SAINT BARTHELEMY Cedex

Concept, design et mise en page :
vaninagrovit@gmail.com



0590 27 88 18

Horaire d'ouverture au public du lundi au
vendredi, de 8h à 12h et l'après-midi sur
RDV uniquement.



contact@agencedelenvironnement.fr
www.agencedelenvironnement.fr

**Pour toute observation (infractions,
faune sauvage en détresse), un
numéro d'urgence : 0690 31 70 73**